



**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PA 063 039 24 A0002

date de dépôt : 02 juillet 2024

demandeur : **COMMUNE DE BEURIERES,**
représenté par **FINAND GEORGE Laurence**

pour : **Création d'un parking de 16 places**

adresse terrain : **12 Rue Des 3 fontaines, à
Beurières (63 220)**

Commune de Beurières

ARRÊTÉ
accordant un permis d'aménager
au nom de l'État

Le maire de Beurières,

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 02 juillet 2024 par **COMMUNE DE BEURIERES,**
représenté par **FINAND GEORGE Laurence** demeurant 1 Rue Des 3 fontaines, Beurières (63 220) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la création d'un parking de 16 places ;
- sur un terrain situé 12 Rue Des 3 fontaines, à Beurières (63 220) ;
- parcelle cadastrée A-2022 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu l'accord assorti de prescriptions, de l'Architecte des bâtiments de France en date du 09/07/2024 ;

Considérant que le projet, est situé en abords du ou des monuments historiques listés en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce monument historique mais qu'il peut y être remédié sous réserve du respect des prescriptions visées à l'article 2 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis d'aménager est **ACCORDÉ** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.